

A Salles lira, ça lira, ça lira ...

Bulletin municipal janvier 2018



Le moulin de Salles avant la construction du barrage de Carbonne.
Tableau de Madame E. CLUZON.

*Vous êtes cordialement invités aux
Voeux du Maire
samedi 3 février
à 11h à la Maison des Associations
autour d'un apéritif garni*



INFOS & MEMO

MAIRIE

Tél/Fax 05.61.87.13.04
Mail : mairie.salles@wanadoo.fr
www.salles-sur-garonne.fr

Jours et heures d'ouverture au public :
Mardi 9h – 12h
Vendredi 9h – 12h
Samedi 9h – 12h

M. le Maire : Jean-Louis Halioua
07 67 82 95 36

DECHETS MENAGERS



CONTENEUR GRIS : tous les mardis
JAUNE : le lundi des semaines paires.
Merci de rentrer votre conteneur après la collecte.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour recevoir les conteneurs gris et jaune, ainsi qu'un bac de compostage, contactez la Communauté de Communes du Volvestre :
Tél : 05.61.90.99.60

RECUPERATEURS DE VERRE



Ils se situent l'un à droite de la mairie, l'autre à côté du cimetière.

RECUPERATEUR VETEMENTS

à droite de la mairie.

LE RELAIS

ECOLE

Tél : 05.61.87.07.28
Mail : ce.0310882r@ac-toulouse.fr
Directrice : Céline LEON



BIBLIOTHEQUE

Jours et heures d'ouverture :
Lundi 15h – 17h
Mercredi 10h – 12h et 15h – 18h
Vendredi 15h – 18h
Le 1^{er} samedi du mois : 10h – 12h
Bibliothécaire : Fatima Farradji

EAU et ASSAINISSEMENT

Portail : www.smdea09.fr
Problèmes de compteur ou débit d'eau :
S.M.D.E.A. 05 61 68 54 24
Assainissement individuel :
SPANC – SMDEA 05 61 65 09 60

ELECTRICITE

Demande de branchement électrique :
S.D.E.H.G.
05 34 31 15 00

Pour signaler une panne :
ENEDIS (ex-E.R.D.F.)
09 72 67 50 31

Ce journal est édité par la Mairie de Salles sur Garonne. Rédacteurs : Jean-Louis HALIOUA, Marianne COMA, Diana SANDOVAL.
Merci à tous les contributeurs.

LE MOT DU MAIRE



Chères Salloises, chers Sallois,

En cette fin d'année 2017, nous tenions à vous faire un petit bilan et parler un peu de prospective pour 2018.

Tout d'abord, l'école de Salles n'a pas encore été inaugurée car nous sommes toujours en pourparlers avec la société de menuiserie par le biais de juristes et d'avocats.

Mais pour autant, les élèves vivent quand même leur scolarité dans de bonnes conditions.

Comme prévu, une serre sera mise en place très bientôt. Ainsi, les enfants pourront goûter aux joies de la terre et nous essaierons de les associer à notre volonté de fleurir notre beau village.

Depuis longtemps, je reste persuadé qu'il nous faut créer du lien entre générations. Ce projet pourrait associer retraités, scolaires et quelques professionnels des jardins du Volvestre.

Cette année, nous devrions voir aussi naître le conseil municipal des enfants. Avec un objectif, celui d'apprendre à œuvrer pour le bien de la communauté.

Je tiens à saluer les nouveaux enseignants arrivés cette année. Mme Céline Léon, la nouvelle directrice et Claude Alby sa collègue.

Après la mise en place de la nouvelle équipe, un projet pédagogique de l'école de Salles sur Garonne sur le thème du textile a été présenté dans le cadre du Pays du Sud Toulousain et a été retenu. Ce projet recevra des fonds européens (FEADER) à hauteur de 48 % de toutes les dépenses engagées. Félicitations pour ce beau projet !!

Je profite aussi pour souhaiter la bienvenue à Christophe qui a remplacé Etienne qui a pris une retraite bien méritée après des années de bons et loyaux services. Au nom de vous tous, je tiens à le remercier chaleureusement. Les visiteurs nous félicitent régulièrement pour la beauté et la propreté de la commune. Ces félicitations lui reviennent de droit comme au reste de l'équipe actuelle.

Après les vacances de la Toussaint, une grande réflexion sur le rythme scolaire a été entreprise engageant les deux municipalités Salles et St-Julien, les parents d'élèves des deux communes, les enseignants et la MJC de Carbonne.

Après de nombreuses réunions dont une réunion publique à Salles sur Garonne, le Conseil d'école a décidé de maintenir la semaine de 4 jours et demi. Tous les partenaires sont finalement tombés d'accord sur cette proposition.

Le rythme des enfants est mieux respecté et détail non négligeable, le coût supporté par les deux municipalités est moindre que si nous revenions à la semaine de 4 jours. Etonnant, me direz-vous, puisqu'il n'y aurait plus 2 heures d'animation périscolaires prises en charge par les municipalités. Certes, mais les subventions de l'Etat, les aides de la CAF se réduisent énormément sur la proposition de la semaine à 4 jours.

Malgré tout, et vous avez pu le suivre sur tous les médias, nous allons avoir un gros surcoût à payer.

Pour deux raisons: la suppression des contrats aidés qui a une incidence de plus de 8 000 € sur le RPI.

Deuxième raison: Carbonne demande aux petites communes, à partir de 2018, de participer au centre de loisirs le mercredi après-midi. Coût supplémentaire: 13 000 € par an.

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

Evidemment, comme depuis des années déjà, les petites collectivités sont obligées d'inscrire des dépenses supplémentaires non prévues.

L'association des Maires de France s'insurge devant cette habitude qui étouffe lentement mais sûrement les budgets des petites communes de moins de 2 000 habitants. Comme par hasard, les législateurs discutent actuellement de la nécessité de regrouper les petites communes de moins de 1 000 habitants pour les faire disparaître... C'est sûrement dans un avenir proche.

Comment allons-nous absorber toutes ces dépenses supplémentaires ? Il y en a d'autres qui viennent aussi se rajouter. Par exemple, le contrôle du débit des bornes incendies. Jusqu'à présent, le Service Départemental Incendies et Secours, le faisait gratuitement. C'est terminé, nous allons payer chaque année ce contrôle. La première facture dépasse les 1 000 € !!

Nous allons devoir payer aussi une étude pour la qualité de l'air dans les écoles même si notre école est récente.

En ce qui concerne nos projets actuels:

La 1ère tranche des travaux de l'église est en bonne voie et devrait se terminer fin février. Elle nous a permis de sécuriser l'édifice en rajoutant deux contreforts empêchant ainsi les murs de continuer à s'écarter, d'enlever définitivement l'humidité des murs par le piquetage et la pose de drains, changer quelques poutres de la charpente, réaménager une accessibilité pour la toiture et retravailler tout ce qui concerne la récupération des eaux pluviales. Cela est un résumé des travaux réalisés.

Que restera-t-il à faire alors dans une 2e tranche? Ré-enduire les murs piquetés avec de la chaux, refaire une électricité conforme aux normes les plus récentes, ainsi que d'autres travaux d'assainissement.

Le montant de cette 2e tranche est aussi élevé que la première et les travaux ne pourront être envisagés que dans quelques années.

L'objectif de nos premiers travaux était d'éviter que l'église continue à se dégrader. De ce côté-là, nous n'avons plus de soucis à nous faire, l'objectif est atteint.

Pour le dossier épineux concernant l'accès à internet sur notre commune, nous avons fait de nombreuses démarches auprès du Conseil Départemental pour indiquer que la solution envisagée par les spécialistes du Département n'était pas satisfaisante. Au jour d'aujourd'hui, beaucoup de foyers Sallois ne sont pas éligibles à la 4G qui nous permet d'avoir 30 Mégas de débit en attendant la fibre optique. Notre conseillère départementale nous a promis l'installation rapidement d'une antenne relais au camping de Rieux afin "d'arroser" tout le village. Nous restons vigilants et nous vous tiendrons au courant.

Nous sommes très heureux de constater le succès du distributeur de pains et de viennoiseries. Vous êtes nombreux à nous le dire et surtout à vous en servir même à des heures tardives.

L'intérieur de la Maison des Associations a retrouvé un petit coup de jeunesse : les volets roulants ont été réparés et les murs repeints.

C'est d'ailleurs dans cette maison des Associations, en collaboration avec notre bibliothécaire Fatima, qu'une soirée lecture s'est déroulée vendredi 12 janvier. Une belle réussite pour cette première animation de l'année. Nous sommes complètement dans cette ouverture culturelle que nous souhaitons voir s'amplifier dans les années à venir. La Maison des Associations a cette vocation d'accueillir les associations du village et de permettre de développer cette offre culturelle.

LE MOT DU MAIRE (SUITE ET FIN)

Pour terminer, je vous souhaite à vous tous ainsi qu'à vos proches une très belle année 2018. Que nous ayons toujours autant de plaisir à vivre dans notre belle commune et que nous puissions garder toujours entre nous un esprit d'entraide et de solidarité.

Et c'est dans cet esprit, que je vous convie aux vœux de la Municipalité et du maire le mardi 3 février à 11h à la maison des Associations. Ce sera aussi un moment d'accueil pour les nouveaux habitants qui auront un petit temps, s'ils le souhaitent, pour se présenter.

Jean-Louis HALIOUA

BIBLIOTHEQUE & THEATRE

LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES D'UN COMEDIEN TOULOUSAIN

Ce spectacle mis en scène par le Comédien et Auteur Jean-Yves MICHAUX a été présenté à la Bibliothèque de SALLES sur GARONNE, le vendredi 12 Janvier, et a rencontré un grand succès devant 25 personnes, dans une ambiance chaleureuse et familiale.



Mille et une Aventures, Mille et un Voyages, des Rencontres Extraordinaires ... Voilà ce que nous a proposé Jean-Yves Michaux auteur/comédien en lisant 3 textes racontant ses propres histoires.

"L'oncle Guilhem et la Tante Glaïeul"

Dans sa plus jeune enfance et avec l'aide de son oncle Guilhem et de sa tante Glaïeul, Jean-Yves Michaux découvre pour la première fois le Théâtre Magique.

"Le 40 rue Richelieu"

Du fond des catacombes et avec trois de ses camarades, ils affronteront les Effrayants sous-sols de Paris pour se retrouver piégés dans le Théâtre de la Comédie Française.

"Le Palais Garnier"

Voir Rudolf Noureev danser son dernier spectacle, être à la Poursuite du Fantôme, découvrir le lac sous l'opéra Garnier ...

Voilà ce que nous Raconte cette Fabuleuse Histoire.

Et plus fabuleux encore, toutes ces histoires sont des histoires vraies !!!

Jean-Yves Michaux a joué avec de grands metteurs en scène dont Valère Novarina dans L'Acte Inconnu dans la cour d'honneur du Palais des Papes en Avignon en 2007, retransmis en direct sur Arte.

Il a mis en scène de nombreuses pièces, a joué dans le Film « Le Mari, la femme, l'amant, le cochon » de Jacques Mitsch, Film diffusé sur Canal +.



Nous attendons la suite de ses aventures avec impatience !!!

TRAVAUX DE VOIRIE



Purge et réfection chaussée Chemin du Fillon



Profilage et revêtement de la mise à l'eau
Chemin de Garonne



Création d'un
drain fil de
l'eau Plage
des Pêcheurs



Bravo à Eric et à son équipe des JARDINS DU VOLVESTRE qui ont construit ce bel escalier en rondins pour faciliter l'accès des piétons à la Plage des Pêcheurs.

La commune n'a payé que les matériaux, les JdV ont fait le travail gratuitement.

Un grand MERCI à eux.



INFOS



PERSONNEL

DEPART A LA RETRAITE

Après 25 ans au service des espaces verts de la commune, Etienne COINAUD a fait valoir ses droits à une retraite méritée au mois de juin 2017. La commune a organisé un pot de départ pour le remercier de son dévouement et de ses excellents services.

Merci Etienne pour tout, une longue et heureuse retraite à toi, et que les champignons poussent à foison !



RECRUTEMENT

Christophe DECHEIN a été recruté au mois d'août 2017. Il a la charge des espaces verts de la commune avec Virginie, ainsi que celle des travaux de maçonnerie et bricolages divers. La dalle de propreté sous le récup-verre au cimetière ? C'est lui. Les massifs pour fixer les poteaux de signalisation qui penchaient ? Encore lui. Bienvenue Christophe !

CONCILIATEUR DE JUSTICE



Le Conciliateur de Justice est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel. Son rôle est de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis, avant saisine du Tribunal. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Il s'agit d'une mission judiciaire gratuite.

Monsieur Paul-Bernard SOUCASSE est nommé conciliateur de justice pour la population de notre commune, avec effet au 31 octobre 2017, pour les litiges relevant de la compétence du Tribunal d'Instance de Muret.

Pour le contacter :

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS
2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 14h à 17h, à la MAIRIE D'AUTERIVE.
Rendez-vous exceptionnels possibles autres jours.
Tél. 06.80.31.30.01
Mail : paul-bernard.soucasse@conciliateurdejustice.fr

INFOS



Signaler un dommage sur la voie publique

<https://dommages-reseaux.orange.fr>

Le service "dommages réseaux" d'Orange (anciennement France Télécom) permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur les équipements du réseau Orange : poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées ...

En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi une bonne qualité de service aux usagers.

SYNDICAT DES EAUX : UN NOUVEAU PORTAIL



Le SMDEA s'est doté d'un portail internet dédié aux abonnés, afin de leur apporter de nouveaux services. Simplification des démarches : accès à la facture électronique, accès aux relevés d'index des compteurs, suivi des consommations, information sur les nouveaux modes de paiement, demande de renseignements, suivi des demandes ...

www.smdea09.fr

ENCOMBRANTS



Les encombrants sont collectés une fois par semestre, sur inscription auprès des Services Techniques de la Communauté de Communes du Volvestre au 05.61.90.80.70 jusqu'au mercredi précédent la collecte, 12h.

Les encombrants sont des déchets volumineux ne pouvant entrer dans le coffre d'une voiture.

Ne sont pas collectés lors de la tournée des encombrants : carcasses de voiture, déblais et gravats, déchets verts, vitres et pare-brises, déchets spéciaux qui en raison de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement.

Chaque usager souhaitant bénéficier de ce service doit impérativement s'inscrire et fournir la liste complète des objets qu'il souhaite déposer. Ne seront enlevés que les dépôts ayant respecté cette procédure, et uniquement les objets qui auront été inscrits sur la liste après validation téléphonique.

La prochaine collecte aura lieu le JEUDI 29 MARS 2018.

Les objets encombrants doivent être déposés en limite des voies publiques la veille du jour de collecte.

La déchetterie de Carbonne est à votre disposition du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

DISTRIBUTEUR DE PAIN

Un distributeur automatique de baguettes et de viennoiseries est à votre disposition sur la place du Village, devant la Maison des Associations.

Il est équipé d'un monnayeur rendeur, pièces de 0,05 € à 2 €, ainsi que d'un terminal CB sans contact.

L'approvisionnement est assuré 7 jours sur 7, par la Maison GELIS, à Carbonne.

